

1888

**MODULE DE FORMATION SUR LE  
SUIVI-EVALUATION DES DSRP**

**PAR SOULEYMANE DIOUF  
CONSULTANT**

**JANVIER 2004**

# SOMMAIRE

<b>SOMMAIRE</b> .....	<b>2</b>
<b>I. INTRODUCTION</b> .....	<b>3</b>
<b>II. LA DEMARCHE DE CONCEPTION DU SYSTEME</b> .....	<b>5</b>
<u>2.1 LA DEFINITION DES CRITERES DE SUIVI ET DES HYPOTHESES CRITIQUES</u> .....	<b>5</b>
2.1.1 Les critères de suivi .....	6
2.1.1.1 L'intensité des efforts.....	6
2.1.1.2 La qualité de l'intervention .....	6
2.1.1.3 Les résultats obtenus .....	6
2.1.1.4 Les hypothèses critiques ou facteurs externes .....	7
2.1.1.5 Les facteurs intermédiaires.....	7
2.1.2 L'adaptation des critères aux niveaux de suivi .....	8
<u>2.2. LES CRITERES D'EVALUATION</u> .....	<b>8</b>
2.2.1. La pertinence .....	9
2.2.2. L'efficacité .....	10
2.2.3. L'efficience.....	11
2.2.4 La viabilité ou durabilité.....	11
2.2.5 L'impact .....	13
<u>2.3 CORRESPONDANCE ENTRE CRITERES DE SUIVI ET CRITERES D'EVALUATION</u> .....	<b>14</b>
<b>III. LES COMPOSANTES D'UN SYSTEME DE SUIVI-EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU DSRP.</b> .....	<b>14</b>
<u>3.1 COMPOSANTE SUIVI DE LA PROGRESSION DE LA PAUVRETE</u> .....	15
<u>3.2 COMPOSANTE SUIVI D'EXECUTION DE LA SRP</u> .....	15
<u>3.3 LA COMPOSANTE EVALUATION DES IMPACTS DE POLITIQUES ET DES INTERVENTIONS DE LA SRP</u> .....	15
<u>3.4 LA COMPOSANTE SYSTEME D'INFORMATION</u> .....	16
<b>IV. LES INDICATEURS DE SUIVI-EVALUATION</b> .....	<b>16</b>
4.1 EXPRESSION D'UN INDICATEUR .....	16
4.2 QUALITES D'UN BON INDICATEUR .....	17
<b>V. LES ASPECTS INSTITUTIONNELS DU SYSTEME DE SUIVI-EVALUATION</b> .....	<b>23</b>
5.1 IMPORTANCE DU DISPOSITIF INSTITUTIONNEL .....	23
5.2 LES DEFIS A RELEVER PAR LES CADRES INSTITUTIONNELS.....	23
<b>ANNEXE 1 : OBJECTIFS, CIBLES ET INDICATEURS DES ODM</b> .....	<b>25</b>

# **THEME : MODULE DE FORMATION SUR LE SUIVI-EVALUATION DES DRSP**

## **INTRODUCTION**

Le Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté (DSRP) qui est la formulation de manière explicite de l'engagement d'un pays à modifier ses choix budgétaires en faveur des secteurs sociaux, porte la marque des recommandations des grands sommets mondiaux des années 1990 résumées dans les Objectifs de Développement du Millénaire (ODM).

Les objectifs du Développement pour le Millénaire sont les suivants : (i) réduire de moitié l'extrême pauvreté et la faim, (ii) réaliser l'éducation primaire universelle et l'égalité des sexes, (iii) réduire de deux tiers la mortalité des enfants de moins de cinq ans et de trois quarts la mortalité maternelle, (iv) inverser la tendance en matière de la propagation du VIH/SIDA et du paludisme, (v) réaliser un développement durable et (vi) assurer la viabilité de l'environnement.

Quant aux DSRP, leur objectif principal est de réduire de moitié la pauvreté d'ici 2015. La déclinaison de cet objectif renvoie aux objectifs spécifiques des ODM.

La réalisation des objectifs des DSRP nécessite la mise en œuvre d'une démarche participative pour son élaboration, sa mise en œuvre et son évaluation. Cette rupture dans la démarche a été mise en œuvre dans le but d'organiser, à l'échelle du pays, les efforts nationaux comme internationaux. Et cela d'autant que pour le DSRP, les objectifs se justifient par rapport à l'impact attendu des actions identifiées pour les populations les plus pauvres.

Ainsi, pour être en mesure de suivre et d'évaluer au fur et à mesure le niveau de réalisation des objectifs visés et des résultats à attendre, il est nécessaire de disposer des informations qui permettent de saisir la dynamique de la pauvreté de manière à pouvoir établir des relations entre elle et les mesures de réduction préconisées.

Ce faisant, le suivi et l'évaluation sont importants pour toutes les parties prenantes : Etat, OSC, partenaires au développement, bénéficiaires. La participation des bénéficiaires est importante car les critères qu'ils vont utiliser contribuent à la détermination de la durabilité du programme.

Le suivi et l'évaluation participatifs (SEP) d'un programme est défini comme un processus qui implique les parties prenantes à différents niveaux, les amène à travailler ensemble pour suivre et évaluer le programme et prendre toute mesure corrective nécessaire.

Le suivi est initié comme un processus continu tout le long du cycle du programme, alors que les évaluations sont généralement menées à mi-parcours, à l'achèvement (quid des résultats attendus ?) et rétrospectivement (ex post pour mesurer l'impact).

Dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, les groupes de parties prenantes à différents niveaux à impliquer dans le SEP doivent être : les bénéficiaires (groupes vulnérables), l'Etat, les OSC, le secteur privé, les organes institutionnels du programme, etc.

La participation dans le suivi-évaluation se justifie notamment par le fait que les divers partenaires d'un programme détiennent tous une part de l'information nécessaire au suivi-évaluation de l'ensemble. C'est en particulier le cas des populations de base qui sont les témoins directs de la situation que l'on cherche à améliorer. De même, les personnes qui vivent dispersées sur le terrain et y entretiennent des réseaux de relations peuvent utilement s'y appuyer pour faciliter la circulation de l'information, qui est particulièrement difficile dans les zones reculées où sévit la pauvreté.

Le SEP remplit principalement quatre fonctions :

- aider à renforcer la capacité des parties prenantes à réfléchir, analyser et intervenir ;
- aider à développer les enseignements pouvant mener à une action correctrice ;
- fournir aux parties prenantes et aux gestionnaires du programme des informations sur le degré d'accomplissement des objectifs et les ressources utilisées et
- aider le personnel du programme à améliorer l'exécution dudit programme.

Les principes du SEP qui découlent de ces quatre fonctions ci-dessus citées sont :

- les groupes intéressés primaires deviennent des participants actifs et pas seulement des sources d'information ;
- la capacité des populations locales à analyser, réfléchir et agir est développée ;
- il y a un apprentissage des groupes cibles à différents niveaux ;
- on favorise l'engagement à mettre en œuvre des actions correctrices.

Pour la réalisation des objectifs et des résultats attendus, il est impératif de réfléchir sur la mise en œuvre d'un système rigoureux d'information sur la pauvreté qui soit à la fois peu coûteux et permanent. Ce faisant, il faut partir (i) d'un cadre conceptuel structuré et clair de la pauvreté incluant les variables clés et les liens qui les unissent et (ii) d'un cadre institutionnel d'organisation du système.

S'agissant du système d'information, la théorie économique, dès lors qu'elle est enrichie de facteurs sociaux et culturels offre un tel cadre en mettant l'accent sur l'explication du comportement des acteurs économiques que sont les ménages, les entreprises et le Gouvernement.

Le suivi-évaluation a besoin d'être organisé pour mieux fonctionner aussi bien en amont qu'en aval. D'où la nécessité d'un cadre institutionnel.

L'objectif de ce document est de partir de la capitalisation des expériences des différents systèmes de suivi-évaluation des DSRP qui existent afin de proposer un mécanisme général de suivi des stratégies de réduction de la pauvreté.

Après l'introduction qui constitue la première partie, le document est composé de quatre autres parties ;

- La deuxième partie est axée sur la démarche de conception du système qui comporte la définition de critères de suivi/d'évaluation et renvoie à une correspondance entre ces deux types de critères ;
- La troisième partie évoque les composantes d'un système de suivi-évaluation ;
- La quatrième partie identifie les différents indicateurs de suivi-évaluation qui sont les plus pertinents en fonction du cadre conceptuel ;
- Enfin, la cinquième partie traite des aspects institutionnels.

## **II LA DEMARCHE DE CONCEPTION DU SYSTEME**

Pour concevoir le système de Suivi-évaluation (SE) des DSRP, la démarche proposée est celle qui prévaut - ou devrait prévaloir - à la conception de tous projets et programmes, à savoir la démarche de planification par objectifs : le SE doit être conçu en fonction de ses finalités. Il importe alors de se poser la question suivante : pourquoi un SE ? De là découlera le choix des paramètres à suivre dans le cadre du SE.

Ce raisonnement qui est fondé sur les objectifs renvoie à des critères de suivi et d'évaluation qui seront affinés pour la définition d'indicateurs.

Trois points seront successivement abordés : (i) la définition des critères de suivi et des hypothèses critiques, (ii) les critères d'évaluation et (iii) la correspondance entre ces deux types de critères.

En effet, c'est par commodité didactique que les critères de suivi et d'évaluation ont été traités séparément mais ils s'interfèrent entre eux.

### **2.1 La définition des critères de suivi et des hypothèses critiques**

Pour contribuer à l'amélioration du Programme, le système doit fournir à temps, aux personnes clés qui interviennent dans la gestion, la programmation et l'exécution, les informations utiles et pertinentes pour corriger ou ajuster le programme en direction des critères d'évaluation analysés (cf. 2.2). Ce sont ces informations qui sont en fait appelés critères de suivi.

Les parties prenantes seront intéressées non seulement par le suivi de leurs apports (financiers ou autres) mais aussi par tout élément neuf en provenance du terrain, lié à un progrès des connaissances ou à un changement de la situation, imputable ou non au programme (hypothèses critiques), qui soit de nature à modifier, affiner et mettre à jour le diagnostic de la situation, base de toute programmation.

### **2.1.1 Les critères de suivi**

Les critères de suivi sont :

- l'intensité des efforts : coûts, moyens, niveaux d'activités mises en œuvre ;
- la qualité de l'intervention : approches, démarches, méthodes, attitudes et
- les résultats obtenus par rapport aux résultats attendus (RA) et aux objectifs.

Ces données sont appelées critères de suivi car ils constituent ce qui doit être suivi, surveillé, de manière à obtenir les données utiles à l'évaluation<sup>1</sup>.

#### **2.1.1.1 L'intensité des efforts**

Les efforts s'expriment en niveaux d'activités, coûts, moyens déployés, en particulier ceux mis en œuvre par le projet. Du point de vue des populations, les efforts sont les coûts qu'elles supportent le plus et qui s'adressent à leurs préoccupations majeures<sup>2</sup>.

L'intensité des efforts sera mise en relation avec les résultats de manière à estimer l'efficience.

#### **2.1.1.2 La qualité de l'intervention**

Tous les aspects qualitatifs se rapportant aux efforts sont considérés: mode d'intervention, modalités de l'approche participative, adéquation des méthodes et des techniques, etc.

Le bon déroulement du SEP en fait partie car il contribue à l'adhésion et aux capacités de gestion.

Les critères de qualité sont à ajuster (au besoin) en fonction des leçons tirées du suivi-évaluation qui pourraient éventuellement mettre l'accent sur le besoin de recommandations particulières.

#### **2.1.1.3 Les résultats obtenus**

Ils concernent les préoccupations majeures de développement des divers partenaires, qu'elles soient incorporées ou non soit comme objectifs, soit comme résultats attendus (RA) du programme.

---

<sup>1</sup> Le terme d'évaluation est utilisé ici au sens d'appréciation à porter sur les performances générales du projet ou du programme, indépendamment de la périodicité. Il s'agit donc autant de la composante « évaluation » du SE que d'une évaluation à mi-parcours, ex post ou autre.

<sup>2</sup> Au contraire des résultats attendus, rien n'est fixé a priori sur l'état souhaitable des « efforts » : un effort est à la fois une bonne chose, s'il est fructueux, et une mauvaise chose, puisqu'il représente un coût

#### **2.1.1.4 Les hypothèses critiques ou facteurs externes**

Les facteurs externes sont ceux qui ne sont pas maîtrisés par le programme mais avec qui ils interfèrent en affectant l'atteinte de ses objectifs et de ses impacts.

Ce sont notamment les facteurs physiques, climatiques, économiques, sociaux, culturels et politiques dont la caractéristique est d'être hors du contrôle des l'acteur considéré.

Parmi les facteurs externes on peut citer :

- les prix sur les marchés internationaux ;
- le contexte socio-politique ;
- la poussée démographique ;
- la pluviométrie et
- la paix et la sécurité.

En plus de ces informations, il convient d'avoir à l'esprit les effets hors résultats, la situation relative à l'ensemble des préoccupations possibles (y compris les problèmes que le programme n'a pas choisi de résoudre) et les nouveaux problèmes apparus.

Cependant, pour une parfaite mesure de ces informations, il est souvent nécessaire de recourir à des facteurs intermédiaires.

#### **2.1.1.5 Les facteurs intermédiaires**

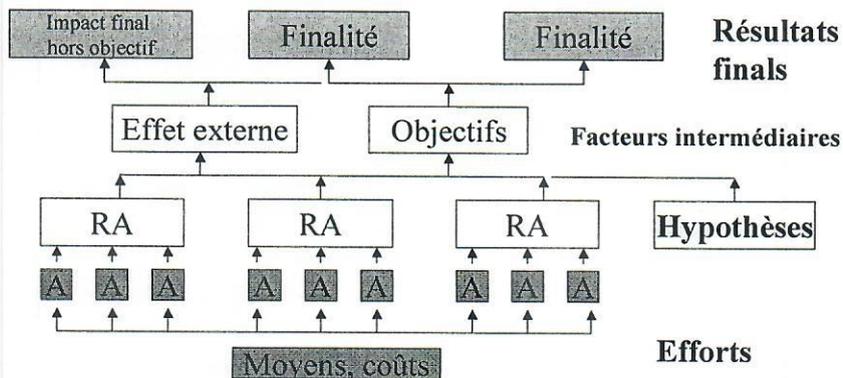
Les facteurs intermédiaires sont des relais dans les relations de causes à effets qui vont des efforts vers leurs répercussions finales en termes d'impacts ou d'atteinte des objectifs. Leur suivi est utile pour apprécier de manière aussi précoce que possible les chances d'obtenir les résultats attendus et d'éviter des effets externes indésirables. Ils permettent aussi d'analyser la mécanique des relations de causes à effets, de manière à détecter les causes de faible efficacité ou de faible efficience, ou d'augmenter les performances sur ces critères.

Les facteurs intermédiaires peuvent utilement être classés en :

- éléments du cadre incitatif, portant sur l'état des facteurs de modification des comportements humains (facteurs d'incitation ou de dissuasion, facteurs agissant sur les capacités et contraintes) ;
- comportements, pratiques, pressions humaines et
- effets de ces pratiques.

La Figure 1 illustre la façon dont ces critères s'intègrent dans la logique du projet ou du programme.

Figure 1. Critères de suivi et logique du projet



NB : A= activités ; RA= Résultats attendus

### 2.1.2 L'adaptation des critères aux niveaux de suivi

Les critères sont à adapter à chaque niveau de la stratégie de réduction de la pauvreté . A chaque niveau, les critères du niveau supérieur prennent une signification et un contenu particuliers, de plus en plus précis et concrets du haut vers le bas, dépendant :

- des objectifs, résultats attendus et activités définis au niveau considéré ;
- des préoccupations spécifiques des partenaires et
- des autres éléments du contexte, avec ses opportunités et contraintes propres, et sa sensibilité en tant que milieu récepteur d'impacts.

D'un niveau supérieur au niveau inférieur s'effectue un travail de « traduction » et de sélection des critères. Ce processus doit idéalement être participatif et confondu avec la planification. Si dans les faits il intervient toutefois après la planification (plus ou moins participative) ou si certaines options ont déjà été prises avant lui, il faudra au moins associer la définition des critères à une réflexion sur les objectifs à poursuivre au niveau concerné. L'objectif recherché est d'obtenir une bonne compréhension et appropriation par les acteurs.

## 2.2 Les critères d'évaluation

Le suivi-évaluation est avant tout un système destiné aux acteurs de mise en œuvre y compris les partenaires actifs sur le terrain, en vue de les aider à prendre en cours d'exécution les décisions qui orientent le programme vers de meilleures performances. En plus de l'aide à la conduite du programme en cours, il va ou doit fournir des données à exploiter par les

évaluateurs externes (évaluations à mi-parcours et *ex post*), et permettre aux responsables de rendre des comptes sur la bonne utilisation des moyens qui leur auront été confiés.

Toutes ces applications convergent vers une finalité, à savoir, améliorer le programme du point de vue des critères d'évaluation reconnus. Ces critères sont :

- la pertinence
- l'efficacité
- l'efficience
- la viabilité (ou durabilité)
- l'impact.

Pour chacun des critères d'évaluation, il est donc proposé de passer en revue les contributions possibles du suivi-évaluation. A un stade ultérieur, il faudra encore choisir les plus utiles de ces éventualités, dans la mesure où toutes ne seraient pas possibles. Les contraintes doivent en effet être prises en compte, en particulier celles liées à la faisabilité et la durabilité qui imposent une exigence de légèreté et de simplicité.

### 2.2.1 La pertinence

La pertinence est le bien-fondé des objectifs et des résultats attendus (outputs). Elle est requise au niveau du programme et de chacune de ses composantes.

En principe, la pertinence du programme est acquise au départ, dans la mesure où la conception a été correcte, fondée sur une analyse solide et fiable de la situation de départ. Idéalement, le suivi-évaluation au jour le jour et l'exécution devraient être débarrassés de toute inquiétude à ce sujet et s'efforcer avec conviction de garder le cap des objectifs. Il se peut néanmoins que les connaissances initiales, forcément imparfaites, aient conduit à des erreurs d'appréciation ou que la réalité objective ait évolué d'une manière imprévue. Aucune planification n'est en effet parfaite ni définitivement valable. Les questions qui peuvent se poser sont notamment les suivantes :

- compte tenu du délai écoulé depuis la conception du programme, d'autres problèmes ou contraintes que ceux identifiés au départ n'apparaissent-ils pas ?
- les relations de cause à effet sur la base desquelles ont été conçues la logique d'intervention fonctionnent-elles effectivement ?
- le projet n'a-t-il pas été fondé sur des idées préconçues ? ou des hypothèses de travail contestables ?
- les suppositions initiales dont dépend l'atteinte des objectifs globaux étaient-elles correctement formulées et se vérifient-elles ?

Les évaluations, plutôt que le suivi, auront à faire le point à ce sujet, mais sur la base d'éventuelles informations que le deuxième aura pu fournir.

A l'échelle locale des interventions internes au programme, la pertinence se joue encore, cette fois au niveau du bien-fondé des activités programmées. A cette fin, une bonne connaissance

des problèmes à résoudre sur le terrain est utile. Le suivi-évaluation peut jouer un rôle dans la mise en évidence de ces problèmes.

Compte tenu de ces considérations, les principales contributions du suivi-évaluation aux efforts d'amélioration de la pertinence consisteront en un suivi de la situation que le projet se propose de modifier. Logiquement, il s'agit de vérifier les données les plus variables du diagnostic initial et celles qui font l'objet de suppositions incertaines. Le suivi-évaluation devra donc porter sur :

- l'état et l'évolution de la situation par rapport aux grandes préoccupations qui motivent et justifient le programme (amélioration des conditions de vie, amélioration de l'accès aux services sociaux de base...). Ces données seront également utiles à l'appréciation des effets (efficacité, impact) du programme ;
- le fonctionnement des relations de causes à effets qui lient les résultats attendus des interventions et les indicateurs y afférents.

Dans tous les cas, la démarche de conception du suivi-évaluation aura à s'appuyer sur une révision des objectifs, passant par leur clarification, leur actualisation et leur réappropriation. Avant même son fonctionnement, le suivi-évaluation aura donc déjà pu conduire à une mise en question critique et à un ajustement de la pertinence.

### 2.2.2 L'efficacité

L'efficacité est le degré d'atteinte des résultats attendus ou des objectifs spécifiques. Dans le cadre du DSRP, les questions qui peuvent se poser en matière d'efficacité sont par exemple les suivantes :

- Dans quelle mesure des réformes légales et institutionnelles pertinentes (à savoir celles qui contribuent effectivement à une mobilisation rapide et rationnelle des ressources financières) auront-elles été décidées ?
- Dans quelle mesure les politiques et stratégies de réduction de la pauvreté auront été efficaces sur l'amélioration des conditions de vie des ménages ?

La définition d'indicateurs de résultats invite à un suivi explicite de l'efficacité. Le suivi-évaluation de ces indicateurs permet de mesurer l'efficacité. Cependant, ce procédé ne marche que dans la mesure où ces indicateurs expriment réellement les résultats et non les causes.

En cas d'efficacité insatisfaisante ou non encore garantie, on pourra aussi s'interroger sur les causes de mauvaises éventuelles performances ou sur le degré de réalisation d'étapes intermédiaires. C'est ici que le suivi de « causes » de résultats peut être utile, si et seulement si il est différencié du suivi des résultats proprement dits.

Le suivi-évaluation devra donc porter, de manière explicitement distincte, sur les résultats et les causes possibles de mauvaises performances, à savoir sur :

- L'état des indicateurs de résultats, éventuellement corrigés de manière à ce qu'ils expriment davantage l'« output » que l'« input » ;

- Les indicateurs d'efforts (« input », activités) et le fonctionnement des relations de causes à effets qui lient les activités à ces indicateurs ;
- Les facteurs externes qui conditionnent l'atteinte des résultats.

### 2.2.3 L'efficience

L'efficience compare les coûts ou la consommation des moyens à l'atteinte des résultats. Un programme est efficient s'il atteint ses résultats de manière économe.

L'appréciation de ce critère demande donc de vérifier les performances en termes de résultats (selon les IOV<sup>3</sup>) d'une part et d'autre part, un suivi des dépenses, des consommations ou des activités. Les résultats attendus étant déjà pris en compte pour le critère d'efficacité, le critère d'efficience ajoute le besoin d'un suivi des indicateurs d'efforts : dépenses, moyens consommés et activités mises en œuvre.

Les perspectives d'atteindre une bonne efficience seront au besoin appréciées à travers des facteurs qui y contribuent, tels que :

- l'adéquation des moyens (tous réunis et suffisants mais non surabondants) ;
- la bonne organisation et
- l'absence de conflits par lesquels les énergies s'opposeraient au lieu de s'associer en synergie.

La question de l'efficience concerne notamment tous les partenaires qui mobilisent ou investissent des ressources ou qui les gèrent. Chacun de ces partenaires aura logiquement à cœur de surveiller la bonne et économe utilisation de ses apports propres. Et il détient l'information à cet égard. Mais le programme étant aussi une œuvre collective, chacun devrait en plus se soucier de l'efficience de l'ensemble des moyens mis en œuvre quelque soit leur provenance.

Optimaliser l'efficience est en particulier crucial pour les populations pauvres, dans la mesure où ce qui leur manque essentiellement sont les moyens de transformer favorablement leur environnement et leurs conditions de vie.

### 2.2.4 La viabilité ou durabilité

Selon la définition du manuel de procédures de l'Union Européenne, la viabilité est la pérennité des améliorations produites et voulues par le programme. Les questions qui peuvent se poser à ce sujet sont par exemple les suivantes :

- quelle est la viabilité économique ou financière des modes d'exploitation durable des ressources naturelles promus par le DSRP ?

<sup>3</sup> IOV : indicateurs objectivement vérifiables.

- quelle est la viabilité financière des institutions chargées de la gestion des actions de lutte contre la pauvreté ?
- quels sont les acquis en matière de renforcement des capacités, y compris en matière de suivi-évaluation participatifs et de planification ?
- quel est le degré effectif de participation (y compris en suivi-évaluation) et d'appropriation des objectifs du programme par les partenaires ?
- la participation n'a-t-elle pas été acquise par des mécanismes d'incitation non durables ? Et ne l'a-t-elle pas été au détriment d'autres actions ?

Par définition, la viabilité n'est pas connue d'avance mais les chances d'une bonne viabilité peuvent être estimées par l'intermédiaire de facteurs connus pour les maximaliser. Ces facteurs de viabilité se rapportent essentiellement à la probabilité que (i) l'intervention soit acceptée et assimilée, donc non rejetée par le milieu récepteur (tant humain que biophysique), et (ii) les activités nécessaires à l'entretien de la situation améliorée par le programme se poursuivent en restant possibles et profitables à ceux qui ont en charge de les mettre en œuvre.

Les facteurs de viabilité sont :

- l'adhésion des partenaires et bénéficiaires, notamment par le biais de la participation ;
- l'appui politique ;
- le cadre institutionnel ;
- le caractère approprié des technologies ;
- le cadre social et culturel ;
- les conditions environnementales ;
- les capacités de gestion ;
- la viabilité financière et économique.

Ces facteurs peuvent par ailleurs se grouper en trois catégories :

- les facteurs externes au projet: c'est le cas d'aléas naturels ou socio-militaires qui pourraient survenir à l'avenir ;
- les facteurs externes à considérer au même titre que les objectifs ou résultats : il appartient par exemple au projet de renforcer les capacités en vue de la perpétuation de certaines activités futures et
- les facteurs qui se rapportent aux méthodes et approches, (à la qualité de l'intervention) qui jouent certes sur la viabilité mais aussi sur l'efficacité,

l'efficience, et l'impact : ce sont notamment les aspects de participation, d'intégration socio-culturelle ou de prise en compte de la question du genre.

La viabilité se rapporte à la pérennité de la situation recherchée à travers l'objectif spécifique du programme. Cependant, dans un souci de développement durable, il est également légitime de se soucier de perpétuer les impacts positifs en général, tandis qu'une pérennité aussi faible que possible est souhaitée pour les impacts négatifs. Une notion élargie de durabilité peut donc être introduite selon l'état de ce qui peut être considéré comme un capital à valoriser dans le futur (ressources naturelles, équipements et infrastructures, capacités et connaissances, etc.) ou comme un patrimoine à léguer aux générations futures (y compris la biodiversité et les savoirs traditionnels). L'état résultant de ces « biens patrimoniaux » ou de « capital » peut être considéré au même titre que les autres effets résultant du programme.

### 2.2.5 L'impact

L'impact recouvre l'ensemble des effets du programme, y compris les effets étrangers aux objectifs poursuivis et la contribution à l'objectif global ou à la finalité du programme. Dans le cadre des DSRP, les questions qui se posent sont par exemple :

- dans quelle mesure le programme contribue effectivement à réduire la pauvreté ?
- les éventuels changements constatés dans l'environnement ou la situation de développement, sont-ils imputables à la SRP ou à d'autres causes ?
- quels sont les effets réels des nouvelles lois ?
- quels ont été les effets des mécanismes de crédits comme la micro-finance en matière de création de richesses ?
- les investissements dans les activités de transformation des ressources naturelles ont-ils causé une réduction de leur exploitation ou au contraire ont-ils suscité un accroissement de la demande en la matière ?
- les bénéfices générés par le programme n'ont-ils pas favorisé des pressions accrues sur les ressources naturelles ?
- la meilleure valorisation de la ressource n'a-t-elle pas incité à une exploitation plus intense ?
- les mesures en faveur de l'élevage ont-elles plutôt contribué aux avantages qu'aux inconvénients de ce mode d'exploitation des ressources ?
- les revenus sont-ils réellement investis dans l'amélioration des conditions de vie ?
- quelles mutations le programme a-t-il impulsé dans les rapports sociaux et politiques ? A-t-il généré de nouveaux conflits, de nouveaux rapports de forces, de nouvelles alliances ?

- le programme a-t-il significativement pénalisé certains groupes de personnes en réduisant par exemple leur accès aux ressources naturelles? Si oui quelles ont été les réponses ou stratégies de survie de ces personnes?
- les actions du projet ont-ils bénéficié aux femmes et aux enfants?

De même que la viabilité, l'impact d'ensemble ne pourra être véritablement apprécié qu'a posteriori, c'est à dire après la fin du programme. A ce moment, il sera trop tard de rectifier le programme. Il importe donc de suivre de près tous les impacts déjà observables, y compris les signes ou les indices qui aident, dans un esprit de prévention, à prédire les impacts futurs. Le SEP a un rôle à jouer non seulement dans la détection de ces indices par les personnes vivant sur le terrain mais aussi dans les jugements de valeur (évaluation) qui peuvent porter sur les faits objectifs ou présider au choix des faits à observer.

### 2.3 Correspondance entre critères de suivi et critères d'évaluation

Fondé sur l'analyse qui précède, le tableau 1 (ci-après) montre en quoi chacun des critères de suivi contribue à établir des critères d'évaluation, moyennant une éventuelle analyse, interprétation, voire certains calculs.

**Tableau 1 :** Correspondance entre critères de suivi et critères d'évaluation

<b>Evaluation</b>	Pertinence	Efficacité	Efficiéce	Durabilité	Impact
<b>Suivi</b>					
Résultats obtenus		Mesure directe de l'efficacité	Mesure directe de l'efficiéce		
Intensité d'effort					
Qualité	La qualité met en jeu la plupart des critères				
Facteurs externes	Les facteurs externes peuvent jouer à des degrés divers sur tous les critères d'évaluation				
Facteurs intermédiaires		Mesure directe de l'efficacité			

### **III LES COMPOSANTES D'UN SYSTEME DE SUIVI-EVALUATION DE LA MISE EN OEUVRE DU DRSP**

Un système de suivi-évaluation de la mise en œuvre du DSRP doit comprendre un minimum de quatre composantes que sont :

- le suivi de la progression de la pauvreté ;
- le suivi d'exécution de la stratégie de réduction de la pauvreté (SRP) ;

- l'évaluation de l'impact des politiques et des interventions de la SRP et
- la mise en place d'un système d'information.

### **3.1 Composante suivi de la progression de la pauvreté**

Le suivi de la progression de la pauvreté vise à en mesurer les tendances tout en analysant sa dynamique dans le temps. Il s'agit ici d'évaluer le flux des populations entre pauvres et non pauvres ainsi que les facteurs qui expliquent l'orientation et l'amplitude de ces flux, que ce soit les comportements des individus ou de leur environnement. Cette composante inclut un système de suivi d'indicateurs généraux et/ou spécifiques du bien-être de la population .

Le système de suivi d'indicateurs généraux du bien-être de la population concerne ceux calculés au niveau régional et national à partir de données administratives. Ces indicateurs donnent des indications précises sur l'évolution moyenne des conditions de vie des ménages et surtout sur la disponibilité d'infrastructures socio-économiques et des services sociaux essentiels.

Cependant, le problème de la plupart de ces indicateurs est qu'ils ne sont pas spécifiques aux groupes pauvres. Il est donc difficile de les interpréter de manière pertinente dans le cadre du suivi de la pauvreté. Il est alors nécessaire de recourir à la collecte de données primaires, en faisant la distribution entre membres des ménages pauvres et membres de ménages non pauvres. C'est le cas de plusieurs pays comme le Mali et le Sénégal qui ont procédé à des enquêtes sur la pauvreté, sur la démographie, sur la santé et sur les ménages.

### **3.2 Composante suivi d'exécution de la SRP**

Cette composante vise à estimer le degré de réussite des objectifs de la SRP pour différents horizons temporels et à suivre les allocations budgétaires pour les actions prioritaires. Elle peut se faire de trois manières différentes :

- en mesurant les écarts possibles entre les objectifs spécifiques des axes stratégiques / des actions prioritaires et les actions de lutte contre la pauvreté mises en œuvre ;
- en analysant les allocations budgétaires par rapport aux actions mises en œuvre pour voir si elles sont conformes à la SRP et
- en suggérant des changements dans l'exécution ou dans les allocations budgétaires de manière à tendre plus efficacement vers les objectifs de la SRP.

### **3.3 La composante évaluation des impacts de politiques et des interventions de la SRP**

Cette composante se concentre sur l'évaluation de l'impact de certains programmes et/ou projets visant à réduire une ou plusieurs dimensions de la pauvreté d'un groupe cible

(les femmes, les ruraux etc.). Ces types d'évaluation impliquent généralement la tenue d'enquêtes ciblées qui doivent également fournir des éléments d'analyse de coûts/bénéfices des différentes politiques et interventions de réduction de la pauvreté.

### **3.4 La composante système d'information**

Pour mener à bien les analyses nécessaires dans les composantes précédentes, il est impératif de mettre en place un bon système d'information capable de stocker les informations générées par les autres composantes. Un tel système serait le principal vecteur de communication entre les parties prenantes. Il est nécessaire que cette communication soit fluide.

En définitive, il faut retenir que l'ensemble des informations des composantes du système de suivi-évaluation ainsi que les analyses qui en découlent permettent de suivre et d'évaluer la SRP. Si on ajoute à ce système de suivi évaluation des analyses de politiques globales clés sur d'autres indicateurs de développement économique et social autres que la réduction de la pauvreté, on serait en mesure d'apprécier l'impact global de la pauvreté sur le développement du pays.

S'agissant de la gestion du système d'information, se référer aux aspects institutionnels (cf V).

## **IV LES INDICATEURS DE SUIVI-EVALUATION**

Alors que les éléments du système d'information reflètent des préoccupations, donc des besoins d'information ou des « questions », les indicateurs se rapportent, pour leur part, davantage aux réponses qu'il est possible d'apporter à ces questions. A un critère, pourront correspondre plusieurs indicateurs dont chacun est incomplet et constitue un élément de réponse. L'indicateur est donc plus proche de la réalité et de la source d'information, plus concret et aussi plus tangible.

Un indicateur est une variable dont la situation (l'état) peut être appréciée, mesurée et calculée. En même temps, il exprime, reflète et indique la situation relative à un critère. Les critères étant précisés à chaque échelle, les indicateurs le seront nécessairement aussi, en tenant compte des possibilités particulières de les mesurer.

### **4.1 Expression d'un indicateur**

L'information donnée par un indicateur pourra s'exprimer par :

- un choix objectif entre deux ou plusieurs situations possibles ;
- une quantité : par exemple celle relative à l'intensité des efforts (coûts, temps de travail, consommation d'intrants) et à l'atteinte des RA quantitatifs (par exemple en termes de production, de revenus, de superficie, etc.);

- un classement qualitatif et subjectif pour refléter une appréciation pourra par exemple demander aux bénéficiaires d'une formation s'ils sont satisfaits ou non;
- une description qui pourra par exemple concerner les facteurs de qualité et de viabilité de l'intervention, ou exprimer des idées ou remarques formulées par les partenaires ou bénéficiaires du programme.

Une fois qu'un indicateur est fixé, la détermination d'un état de référence sera généralement utile pour apprécier le caractère plus ou moins désirable ou redouté des états qui seront constatés. L'état de référence pourra être un objectif positif (un niveau à atteindre) ou à dépasser si possible, ou au contraire négatif (un niveau à éviter) ou une situation de base, par exemple la situation initiale. Cette dernière solution peut faciliter le travail, car on pourra se contenter alors de suivre des changements relatifs.

## 4.2 Qualités d'un bon indicateur

La qualité d'un indicateur dépend de la possibilité de l'obtenir ou de l'estimer avec fiabilité d'une part et d'autre part de sa pertinence par rapport à la question posée, donc de son adéquation par rapport au critère considéré.

L'indicateur doit autant que possible :

- être « parlant », avoir un sens, une signification, apporter de l'information utile, en relation avec le critère ;
- être observable ou mesurable facilement, donc être aussi peu coûteux à relever ;
- être adapté au contexte ;
- correspondre à l'échelle de perception spatio-temporelle du critère ;
- être précis, dénué de toute ambiguïté sur l'unité de mesure (s'il est quantitatif) ;
- exprimer une seule idée à la fois, aussi concrète que possible ;
- être fiable, c'est à dire : ne pas induire en erreur, ne pas être trop influencé par des facteurs tiers ;
- être sensible : répercuter rapidement les variations et changements que l'on cherche à détecter ;
- reproductible : réagir de la même manière chaque fois que le changement à détecter est le même ;

- éviter d'exprimer un résultat à travers ses causes ou de l'effort déployé pour l'atteindre<sup>4</sup> ;
- facile à utiliser.

Dans le cadre de l'évaluation de la SRP, les indicateurs peuvent être subdivisés en trois catégories que sont :

- 1) **les indicateurs de suivi de la pauvreté ;**
- 2) **les indicateurs d'exécution et de moyens et**
- 3) **les indicateurs de l'impact des politiques et des interventions de lutte contre la pauvreté.**

Les **indicateurs de suivi de la pauvreté** correspondent aux indicateurs :

- sur la dotation en capital des populations ;
- sur l'environnement affectant les populations ;
- sur les aspects culturels qui influent sur les décisions des populations ;
- sur le niveau de pauvreté.

Ils doivent être en harmonie avec les indicateurs des ODM<sup>5</sup> pour un meilleur suivi (cf. les indicateurs des ODM en annexe1).

Les **indicateurs d'exécution et de moyens** concernent le suivi de l'avancement de la SRP. Il s'agit d'indicateurs qui permettent de mesurer le degré d'atteinte des objectifs ainsi que les moyens mis en œuvre.

Les **indicateurs de l'impact des politiques et des activités de lutte contre la pauvreté** mesurent l'impact global de l'ensemble des interventions en matière de lutte contre la pauvreté.

Un listing de des principaux indicateurs est donné dans les tableaux 2,3, 4 et 5 ci-après :

---

<sup>4</sup> Par exemple, le résultat d'une activité de formation s'exprime en termes d'aptitudes ou de capacités acquises et non en fonction du nombre de séances de cours organisées.

<sup>5</sup> ODM : Objectifs de Développement du Millénaire.

Tableau N°2 : Indicateurs sur la dotation en capital

Domaine	Indicateurs	Références		Objectifs		Sources
		Année	Niveau	2005	2010	
Indicateur lié au niveau des revenus par habitant	PNB par habitant					
	Taux de croissance du PNB par habitant en termes réels					
	Taux de croissance du PIBA par habitant en termes réels					
	Indice de production agricole, alimentaire et animale					
	Taux de croissance des secteurs de productions vivrières					
Indicateurs de macro-économique grands équilibres	Solde budgétaire par rapport au PIB					
	Solde de la balance courante par rapport au PIB					
	Taux de croissance du PIB annuel					
	Taux d'endettement					
	Taux de couverture des besoins de financement externe de la SRP					
Indicateurs de niveau de capital physique et d'accès à ce capital	Ratio du service de la dette par rapport aux recettes d'exportation					
	Taux d'inflation					
	Taux de chômage					
	Superficie moyenne cultivée par spéculation					
	Nombre moyens d'actifs agricoles					
Indicateur d'accès à l'eau potable, à l'assainissement et à l'énergie	Nombre de têtes de bétail					
	Ampleur de la déforestation					
	Surface reboisée par an					
	% de ménages raccordés à l'égout					
	% de personnes ayant accès à l'assainissement					
Indicateur d'accès à l'assainissement et à l'énergie	Etat de l'environnement domestique					
	Nombre de populations branchées au réseau de distribution EP					
	Nombres de villages alimentés par un forage					
	% des populations ayant un branchement à l'électricité					
	Indicateur d'accès à l'énergie électrique et autres sources d'énergie					
Indicateur d'accès aux infrastructu res routières et marchés	Taux de desserte de l'électricité					
	% de villages avec route bitumée et/ou latéritique à moins de 5Km					
	%des populations disposant d'un marché à moins de 5 Km					
	% des populations disposant d'une infrastructure de stockage					
	Proportion de routes en bon état					
	Nombre de marchés par catégorie					

Suite Tableau N°2 : indicateurs en dotation de capital

Domaine	Indicateurs	Références		Objectifs			Sources
		Année	Niveau	2005	2010	2015	
Indicateur du niveau du capital humain et d'accès à ce capital	Taux de prévalence des principales maladies						
	Taux de mortalité (maternelle, infantile, infant-juvénile)						
	Taux de malnutrition						
	Espérance de vie à la naissance						
	Indice de disponibilité nutritionnelle						
	Nombre d'habitants par personnel de santé						
	Nombre d'habitants par infrastructure de santé						
	Pourcentage d'enfants vaccinés contre les maladies cibles du PEV						
	Nombre d'habitants par pharmacie						
	Taux de fréquentation des services de santé						
	Proportion de villages à plus de 5 Km d'une école						
	Taux brut de scolarisation au cycle fondamental						
	Ratio élèves par classe au cycle fondamental						
	Ratio élèves par enseignant						
	Taux d'abandon au cycle fondamental						
	Taux d'alphabétisation des adultes						
	Indice de parité garçons/filles						
Taux d'alphabétisation des femmes							
Taux de scolarisation des filles							
Taux de scolarisation des garçons							
Nombre de services financiers décentralisés							
Volume de l'épargne collectée par habitant							
Volume de crédits octroyés par habitant							
Taux d'intérêt mensuel moyen d'un prêt court terme							
Indicateur de niveau de capital institutionnel	Nombre de coopératives						
	Nombre d'ONGs						
	Nombre d'associations à but économique et social						

Tableau N°3 : Indicateurs affectant l'environnement des populations

Domaine	Indicateurs	Références		Objectifs			Sources
		Année	Niveau	2005	2010	2015	
Indicateur de Vulnérabilité	Indicateurs de vulnérabilité agroenvironnementale :						
	* Pluviométrie annuelle						
	* Niveau moyen des crues des fleuves						
	* Superficies des forêts et pâturage (totales, déboisées, protégées)						
	Indicateurs de vulnérabilité aux marchés internationaux :						
	Prix des denrées de première nécessité sur le marché international						
	Taux de change						

Tableau N°4 : Indicateurs d'exécution et de moyens

Domaine	Indicateurs	Références		Objectifs		Sources
		Année	Niveau	2005	2010	
Education	Nombre d'écoles du cycle primaire					
	Nombre de classes du cycle primaire					
	Nombre de manuels scolaires disponibles dans les écoles					
	Nombre de structure pré scolaires construites					
	Nombre moyen d'enfants de 7 à 12 ans dans une classe					
	% de dépenses publiques d'éducation de base dans les dépenses d'éducation					
	Part des dépenses publiques en alphabétisation par rapport aux dépenses publiques totales					
Accès à l'eau potable	Part de dépenses publiques d'éducation par rapport au PIB					
	Nombre de ménages branchés au réseau					
	Nombre de villages alimentés par forage					
Santé	dépenses de santé par tête d'habitant					
	Part des dépenses de santé de base dans les dépenses publiques					
Communication	Nombre de villages annuellement connectés au réseau téléphonique					

Tableau N°5 : Indicateurs du niveau de pauvreté

Domaine	Indicateurs	Références		Objectifs		Sources
		Année	Niveau	2005	2010	
Pauvreté	Incidence de la pauvreté (urbaine et rurale)					
	Indicateur de répartition du revenu (courbe de Lorentz et indice de Gini)					
	Indice de pauvreté humaine -1 (HPH - 1)					
	Indice de développement humain (IDH)					
	Indice sexospécifique du développement humain (ISDH)					

## **V LES ASPECT INSTITUTIONNELS DU SYSTEME DE SUIVI-EVALUATION**

Pour mieux fonctionner, le suivi-évaluation doit être organisé aussi bien en amont qu'en aval. C'est pourquoi, le dispositif institutionnel doit faire l'objet d'une attention particulière. Pour les aspects institutionnels, il faut noter qu'il y a une diversité de situations dans les pays.

Ainsi, compte tenu du fait que le concept de DSRP est très récent, il n'y a pas un cadre générique qui puisse s'adapter à tous les pays.

En fonction des pays, des cadres institutionnels ont été créés. Cependant, ces cadres sont confrontés à de nombreux défis.

L'importance du dispositif institutionnel et les défis à relever seront abordés ci-après.

### **5.1 Importance du dispositif institutionnel**

La mise en place du dispositif institutionnel constitue un enjeu majeur pour la mise en œuvre des DSRP.

C'est pourquoi, la création d'un organe de concertations et de dialogue entre les producteurs et les utilisateurs de données est prioritaire.

Cet organe devra définir les besoins en information, la périodicité de leur production ainsi que la stratégie de diffusion des données, conformément aux objectifs des DSRP. C'est l'organe qui assurera la gestion du système d'information.

### **5.2 Les défis à relever par les cadres institutionnels**

Dans le fonctionnement des cadres institutionnels de suivi-évaluation, on peut identifier certaines difficultés pour lesquelles il faut trouver des solutions. Parmi ces difficultés, on peut en recenser principalement cinq :

- 1) L'obtention des informations dans les différents ministères et autres structures. En effet, dans certains secteurs, nombre de données importantes ne sont pas systématiquement recueillies. Quand elles existent, elles peuvent ne pas correspondre aux besoins d'analyse.

**Avec le dispositif de suivi-évaluation, il faut assurer systématiquement la collecte des informations pertinentes.**

2) Le manque de compétences techniques des ressources humaines en matière de suivi-évaluation.

**Le renforcement des capacités doit être une priorité pour améliorer les compétences des cadres nationaux chargés de la collecte, du traitement et de la diffusion de l'information.**

3) Le manque de cohérence des différents systèmes de suivi-évaluation des ministères et des autres structures.

**Il est donc important d'avoir une harmonisation des différents systèmes pour bâtir un système propre au DSRP et d'assurer la participation de tous les acteurs concernés et la concertation entre eux.**

**Le système doit aussi être conforme aux engagements internationaux des pays par rapport aux objectifs de développement du millénaire (ODM) et cela par exemple en terme d'indicateurs (cf. annexe1).**

4) La perception du dispositif par certains intervenants qui peuvent le considérer comme une forme de contrôle de leurs performances. Il y a alors un risque de rétention de certaines informations.

**Ainsi, le rôle et les fonctions du système doivent être vulgarisés au niveau de tous les acteurs, notamment les producteurs et utilisateurs de données.**

5) Pour éviter de surcharger le personnel responsable, le dispositif doit inclure un nombre minimum d'indicateurs pertinents.

**Il faudra alors retenir des objectifs stratégiques mesurables (OSM) .**

**Il est aussi nécessaire d'avoir un calendrier précis des activités de chaque acteur impliqué.**

**Ce calendrier doit être mis au point de manière participative.**

## ANNEXE 1 : Objectifs, cibles et indicateurs des ODM

Objectifs et cibles	Indicateurs
<b>Éliminer l'extrême pauvreté et la faim</b>	
<b>Cible 1 :</b> Réduire de moitié, entre 1990 et 2015 la proportion des population dont le revenu est inférieur à 1\$ EU/jour	1. Proportion de population disposant de moins de 1\$EU par jour 2. Indice d'écart de pauvreté (incidence de la pauvreté x degré de pauvreté) 3. Part du cinquième le plus pauvre de la population dans la consommation nationale.
<b>Cible 2 :</b> Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim	4. Pourcentage d'enfant de moins de cinq ans présentant une insuffisance pondérale 5 Proportion de la population n'atteignant pas le niveau minimal d'apport calorifique (2400Kcal/jr)
<b>Assurer une éducation primaire pour tous</b>	
<b>Cible 3 :</b> D'ici 2015, donner à tous les enfants garçons et filles partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires	6. Taux net de scolarisation dans le primaire 7 proportion d'écoliers commençant la première année d'étude dans l'enseignement primaire et achevant la cinquième 8. Taux d'alphabétisation des 15 à 24ans
<b>Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes</b>	
<b>Cible 4 :</b> Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignement primaire d'ici à 2005 si possible et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard	9 Rapport fille/garçon dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur 10 Taux d'alphabétisation des femmes de 15 à 24 ans par rapport aux hommes 11 Pourcentage des femmes salariés dans le secteur non agricole 12 proportion de siège occupé par les femmes au parlement national
<b>Réduire la mortalité des enfants de moins de cinq ans</b>	
<b>Cible 5 :</b> réduire de deux tiers entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans	13 Taux de mortalité des enfant de moins de cinq ans 14 taux de mortalité infantile 15 proportion d'enfants de un an vaccinés contre la rougeole
<b>Améliorer la santé maternelle</b>	
<b>Cible 6 :</b> Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle	16.Taux de mortalité maternelle 17 Proportion d'accouchement assisté par du personnel de santé
<b>Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies</b>	
<b>Cible 7 :</b> D'ici 2015, avoir stoppé la propagation du VIH/SIDA et commencé à inverser la tendance actuelle	18 taux de prévalence du VIH/SIDA parmi les femmes enceintes âgées de 15 à 24 ans 19 Taux d'utilisation de la contraception 20 Nombre d'enfants orphelin du SIDA

<p><b>Cible 8 :</b> D'ici 2015 avoir maîtrisé le paludisme et d'autres grandes maladies et avoir commencé à inverser la tendance actuelle</p>	<p><b>21</b> taux de prévalence du paludisme et taux de mortalité lié à cette maladie  <b>22</b> proportion de population vivant dans les zones à risque qui utilisent des moyens de protection et des traitements efficaces contre le paludisme  <b>23</b> taux de prévalence de la tuberculose et taux de mortalité lié à cette maladie  <b>24</b> proportion de cas de tuberculose détectés et soignés dans le cadre de traitements de brève durée sous surveillance directe</p>
<p>Assurer un environnement durable et l'accès à l'eau potable</p>	
<p><b>Cible 9 :</b> Intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales</p>	<p><b>25</b> Proportion de zones forestières  <b>26</b> superficie de terres protégées pour préserver la biodiversité  <b>27</b> PIB par unité d'énergie consommée  <b>28</b> Emission de dioxyde de carbone  à ces indicateurs s'ajoutent deux chiffres concernant la pollution atmosphérique mondiale : l'appauvrissement de la couche d'ozone et l'accumulation de gaz favorisant le réchauffement de la planète</p>
<p><b>Cible 10 :</b> Réduire de moitié, d'ici à 2015 le pourcentage de population n'ayant pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable et salubre</p>	<p><b>29</b> Proportion de la population ayant accès à une source d'eau de qualité (proportion des personnes utilisant de l'eau potable et disposant en milieu rural de 35l/Jr/Hbt)</p>
<p><b>Cibles 11 :</b> Réussir d'ici à 2020 à améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis</p>	<p><b>30</b> Proportion de population ayant accès à un meilleur assainissement  <b>31</b> Proportion de population ayant accès à la sécurité d'occupation des logements  (La ventilation urbaine/rurale de plusieurs des indicateurs ci-dessus au suivi de l'amélioration de la situation des habitants de taudis)</p>